

## 1.2 – ORDONNANCE COLLECTIVE

### Clientèle syndrome coronarien aigu (SCA)

#### I. CLIENTÈLE VISÉE

Clientèle admise pour un syndrome coronarien aigu (SCA)

#### II. PROFESSIONNELS VISÉS

Les infirmières des unités de médecine et de l'urgence

#### III. INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

#### VI. PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL

##### EXAMENS ET ANALYSES DE LABORATOIRE D'ADMISSION

- ECG complet
- Formule sanguine complète (FSC)
- Profil lipidique, Apolipoprotéines A1 et B
- Troponine T
- Hémoglobine glyquée (HbA1c)

#### III. CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication

#### IV. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 20 novembre 2024
- Fin de la période de validité : 20 novembre 2027

#### V. MÉDECIN RÉPONDANT

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Simard	François	18630	<i>Francois Simard</i>	3800
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Piche-Roy	Vincent	Chef unité coronarienne et contrôle des infections	<i>Vincent Piché-Roy</i>	3482
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lacroix	Martine	205128	<i>M. Lacroix</i>	3190
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 2024-10-22				
Nom	Prénom	Signature		
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2024-11-20		DERNIÈRE RÉVISION : 2024-10-22		